



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

06 décembre 2011

Québec - AMF - 2011 - Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles

2011 - Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles entre l'Autorité des marchés financiers de France (AMF-France) et l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF-Québec)

 Télécharger le contenu

Mots clés

COOPÉRATION

SERVICES D'INVESTISSEMENT

SUPERVISION

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02